CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés en soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement un peu considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes d'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé ainsi qu'aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

AVIS.—Les sous-signés ont formé une société, à la date de ce jour, sous la raison de Guinault & Delassus, pour les transactions d'encan en général. Le magasin est situé rue St Louis entre Chartres et Royale, vis-à-vis Messrs Carrière, Daran & Co.

Ils osent espérer mériter la confiance de leurs amis et du public par leur zèle et leur ponctualité. Leurs jours de ventes seront les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, et commenceront mercredi prochain, 17 du courant.

Ils se chargeront aussi des ventes de propriétés et d'esclaves, ainsi que des fonds de magasin, &c.

S. GUINAULT,
A. DELASSUS.

11 oct

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie du Gaz et de Banque, pour le renouvellement du certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque payées en plein, en faveur de Samuel Philips & Law, frans Phillips, commerçant sous la raison de Jonas Philips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. 1—8, de. s. 3ps

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.

Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant rempli l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les charges perdus ou avariés, les pensionnaires aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'État de la Virginie que contre les États-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans. 12 fév—1an

CODE DE PROCEDURE DE LA LOUISIANE.

E. JOHNS & Co. ont maintenant sous presse une nouvelle édition du *code de procédure de la Louisiane*; avec annotations et renvois par Monsieur Wheelock S. Upton, membre du barreau de la Nouvelle-Orléans.

Les amendemens faits de tems en tems par la législature de cet État, seront publiés en entier au bas de chaque article ainsi amendé.

Des renvois seront faits au code français de procédure, qui a été cité par les cours, pour donner des éclaircissemens sur le texte de ce lui de la Louisiane, comme aussi à tels articles du code civil de cet État révoqués par celui de procédure, et toutes les fois qu'une interprétation de la cour suprême de cet État aura été donnée, un renvoi sera fait à icelle au bas de l'article auquel il aura été qu'il sera.

Cet ouvrage sera imprimé sur du papier et avec des caractères semblables à ceux de la nouvelle édition du code civil, récemment publiée, de manière à ce que l'un et l'autre puissent être reliés ensemble, en les mêmes frais, et les deux volumes seront portés sous le nom du code de procédure de la Louisiane.

Les éditeurs feront tous leurs efforts pour que cette édition corresponde ou à l'importance de l'ouvrage et soit digne du patronage du Barreau de cet État.

Il sera prêt à être distribué dans le courant du mois de janvier prochain, au prix de six piastres à payer à l'exemplaire, par des livraisons, chaque exemplaire livré, trois piastres payable d'avance, pour les souscripteurs.

1er sept—3m E. JOHNS & Co.

MARRONNAGES.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de la forge des Machines de Carrollton, le griffe nommé JOHN BULL, âgé d'environ trente ans. Le dit esclave est d'une belle grandeur, taille de 5 pieds 11 pouces, il a une figure cicatrisée au sourcil gauche. Il parle anglais et un peu le français. La récompense susdite sera payée à celui qui le délivrera au soussigné. GEORGE MERRICK,

Chef du chemin à coulisse de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton. 5o

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation de M. Owen Jones, du comté d'Arkansas, État de l'Arkansas, près du débarcadère du Grand Lac, le jeune nègre WYITT, âgé d'environ 25 ans, n'ayant de pas un peu un peu de barbe; il a une figure et parle... [illegible] Cet esclave a été acheté à la fin de l'automne de 1837, de M. Fisk; il parle français et espagnol... La récompense susdite sera payée à celui qui le délivrera aux soussignés.

SMITH & VORHEES,

2 oct—1m 35, rue du Camp.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson un nègre se nommant William, qui se disant appartenir à M. Fiora, demeurant sur la côte. Le maître dudit nègre est demandé à venir le réclamer, en payant les frais. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi. 23 sept—1m M. J. GARCIA, shérif

$25 DE RECOMPENSE.

PATIS marrons de chez le soussigné, depuis le 21 du courant, les esclaves suivans:

ALBERT, mulâtre, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces d'une très forte constitution, ayant une dent de devant de moins; il est d'un grand attachement... Il portait au temps de son départ, d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise de couleur, un gilet noir et un vieux chapeau noir.

ROBERT SIDDENS, mulâtre, de couleur foncée, âgé d'environ 30 ans, taille d'environ 5 pieds 10 à 11 pouces, très fortement constitué, de grosses lèvres, et figure pleine, son air est triste et abattu, tient et endormi qu'autrement. Il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise de couleur, et un vieux chapeau noir.

Albert sait lire et écrire, et on rechera probablement à contrefaire des papiers de liberté.

F. B. HERN,

Passe Christian Mississipi, 21 septembre 1838.

Pour d'autres détails s'adresser à

FRANCIS TURNER & Co.

27 sept—1m 35, rue Poydras.

CENT CINQUANTE PIASTRES

De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alcée La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, et on sait qu'il fut au rail road Pontchartrain avec son frère tient un saboret. Edward se fait appeler Jos Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, lèvres grosses. Edward se fait aussi passer pour libre, et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, et bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi. S'adresser à F J FORSTALL & BROTHER,

12 sept—2ps 3, Front Levée.

$50 DE RECOMPENSE

SERONT données pour l'arrestation de l'esclave JOHN, surnommé SIRUS, qui est parti marron, vers le 4 du courant. C'est un griffe d'une couleur foncée, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ayant une cicatrice sur la joue gauche où il a une piqûre. Il est d'une bonne mine et paraît soumis. Il n'est dans cette ville que depuis quelques mois, et ne parle qu'anglais. Il est à présumer qu'il cherchera à monter le fleuve, ayant été employé une fois comme garçon à bord du bateau à vapeur Chief Justice Marshall.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis par le présent de ne pas le recevoir à leur bord sous les peines portées par la loi.

L. EMMERLING,

chez M. Planchard; Allée de la Bourse.

25 sept—2ps

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de l'habitation de Mr Octave Labranche, paroisse Saint Charles, le 10 de ce mois, la négresse nommée ELISABETH ou ELISA, appartenant à M. Adam Laiche. Elle est âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds et demi. Elle est très rougeâtre, la figure allongée et maigre, et la regard sournois; elle ne parle qu'anglais. Elle a été vue de M. J. V. Wage, au mois de mars 1838. On présume qu'elle doit se tenir au faubourg Ste. Marie. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation de ladite négresse. S'adresser à la Nouvelle Orléans, à DEVEZIN & DOSSAT,

13 sept—1m 24, rue Gravier.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer, en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.

30 août—ps FRANCOIS GARIC—shérif

S'EST absentée il y a huit jours, une petite griffonne claire, nommée CATHERINE, âgée de 13 à 14 ans, ayant de gros yeux noirs, des sourcils bien fournis, la bouche pointue et de grosses lèvres. Elle parle anglais et français et est créole de la Louisiane. Elle était vêtue d'un mouchoir à fond jaune et d'une robe à ramages verts et de brodequins, et avait des boucles d'oreilles en pierres blanches. Dix piastres de récompense seront données à celui qui la ramènera à la soussignée, rue Montréal, entre Moreau et Casacalvo ou chez M. Nicot, rue Lamaison No. 19. CELESTE PAWELL.

24 août—

PAR la barque Gazelle et le navire St. Cloud, de Philadelphie, un très grand assortiment de drogues et médicamens à vendre à la pharmacie du soussigné, en gros et en détail à des prix modérés.

A. A. PEYCHAUD.

Rue Royale, No. 123.

Chez le même—Plusieurs milliers de CIGARES du premier choix à des prix on ne peut plus raisonnables, tant en gros qu'en détail. 10 oct

MIXTURE TONIQUE DE ROWARDS—Contre la fièvre et le frisson, et de débilité générale—10 grosses de ce remède justement célèbre, reçus directement de la manufacture. Les assurances que l'on a de son efficacité le font recommander au public comme cure certaine dans tous les cas ci-dessus nommés. Les marchands de la campagne peuvent obtenir telle quantité qu'ils désireront, aux prix du Nord.

JARVIS & ANDREWS,

8 oct Encoignure Commune & Tchoupitoulas

MONUMENTS en marbre blanc, à bon marché, convenable pour la campagne, venant d'être reçus et à vendre à très bas prix. S'adresser au dépôt, No. 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 27 sept—1m

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—101 caisses reçues par la barque Henry et à vendre par R. G. HOBBS,

2 oct—1m 12, rue de la Douane.

LES soussignés ont en main, les articles suivans qu'ils vendront à bon marché et à des termes accommodans, savoir:

100 quarts de barriques vin de Malaga, 50 dito Madère, 6 pipes dito, 5 pipes excellent genièvre de Hollande, 200 caisses tabac à chiquer, 250 milliers cigares de la Havane, 20 caisses fusils de munition, 800 marmites, 75 barils plâtre calciné, 85 barils sacs en grains. J. A. BARELLI & Co.

18 o 61, rue de la Commune.

ECOLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES

Dirigé par Mme. MARION et sa fille, successeurs de Mlle. Prunellelle Deforet.

Rue de Condé, No. 115, entre les rues Hôpital et Quartier. La maison ayant cour, et jardin, très spacieuse et bien aérée, convient parfaitement pour ce genre d'établissement.

MADAME MARION et sa fille s'étant toujours consacrés à l'instruction de la jeunesse, espèrent que les soins particuliers qu'elles y porteront aux progrès des élèves, mériter les suffrages des parens qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Mr. Montilly, professeur de Français et M. Manuel, professeur d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Ces dames feront observer dans leur pensionnat tous les devoirs de religion et se chargeront de faire donner aux enfans qui leur seront confiés.

Les classes seront ouvertes depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 du soir.

Le cours des études du Pensionnat et de l'Externat comprendra: la lecture, l'écriture, la langue française, la langue anglaise, littérature française et moderne, la géographie, et de la mythologie.

Tous les petits ouvrages à l'aiguille y seront également enseignés.

CONDITIONS.

PRIX de la pension entière, le blanchissage non compris par mois	$16
Idem pour la demi pension,	10
Idem pour l'Externat, fournitures de classe comprises,	6 50
Idem pour les enfans au dessous de 7 ans,	4 50

Des talens d'agrémens payés à part.

S'adresser pour plus amples renseignements à l'établissement, où l'on délivre un prospectus détaillé.

9 oct—15 2ps

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. Granet docteur-ès-lettres.

Passage de la Bourse, entre Conti & Bienville.

(Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est on ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.)

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.

CONDITIONS:

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	6

1o. Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.

2o. Un mois commencé se paie en entier.

3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.

4o. Les paiemens doivent se faire régulièrement tous les mois.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le jeudi. 19 septembre

PENSION DE DEMOISELLES, *Rue Philippa, auprès du Gouvernement,* DIRIGEE PAR MADAME GRANET.

CONDITIONS:

	par mois	
Demi-pension	$16	"
Externat	do	10 "
Piano	do	8 "
Harpe	do	12 "
Dessin	do	6 "
Danse	do	6 "
Chant	do	10 "
Usage du Piano	do	1 "
Espagnol	do	9 "

1o Les livres, ardoises &c. se paient séparément.

2o Un mois commencé se paie en entier.

3o Les paiemens se font régulièrement chaque mois.

4o Il n'est fait aucune déduction pour les absences ni pour les vacances.

Madame Granet a succédé par des maîtres choisis et M. Granet fait lui-même la classe de français.

EN débarquement du navire McLellan, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

272 barriques vin rouge, marques diverses; 27 barils de bon haut sauterne; 45 do vinaigre; 20 demi pipes cognac; 8 barils cornichons; 900 caisses vin rouge, de 12 bouteilles, 150 caisses cerises à l'eau de vie; 150 caisses fruits de do; 1800 paniers anisette.

A. CAPDEVIELLE & Co.

15 oct rue Toulouse No. 19

MONSIEUR MOROY, professeur de Mathématiques, ancien élève de l'École Polytechnique, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il ouvrira le 15 octobre courant, 2 cours de Mathématiques, savoir: 1o. Tous les jours Cours d'Arithmétique, comprenant les 4 règles fondamentales, les fractions, la théorie des proportions, les anciens à mesures et les nouvelles, et la résolution des règles de Trois, de Société, de Partage et d'Escompte. 2o. 3 fois par semaine, cours de Géométrie, de Trigonométrie et d'Algèbre.

Pour faciliter MM. les employés des maisons de commerce, ces Cours auront lieu le soir, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

Conditions—Le prix de chaque Cours séparé sont $10 par mois, et pour les deux $15 payables d'avance.

S'adresser chez Mr. Boyer, chef d'institution, rue Royale, No. 106, ou à Mr. Chovandier, chez M. Cuvillier, notaire, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti. 6 oct—5.2ps

INSTITUT DE LA MOBILE.—La session prochaine de cette institution commencera lundi, 15 de ce mois.

Cet établissement a maintenant deux ans d'existence et a été répondu pleinement à l'attente de ses fondateurs, tant pour la salubrité de sa situation que pour le succès avec lequel ont été appliqués les principes qui lui ont servi de base. Le but de cette institution a été de combiner les avantages d'une éducation de collège avec la moralité et le bon ordre d'une famille particulière. Les enfans y trouvent un cours d'études aussi complet et aussi libéral que dans le département inférieur de tout autre collège ou université des États-Unis; tout du Français et de l'anglais dans leur pureté; tandis que la moralité et les mœurs sont sauvegardés avec un soin attentif.

Un exposé de l'objet et des avantages de cette institution, plus détaillé que ne le comporte un simple avertissement, sera distribué à ceux qui le demanderont. Les personnes qui en prennent intérêt à l'institution voudront bien se le procurer.

CONDITIONS—Pension, blanchissage et instruction dans toutes ses branches—$300 par an, payables tous les six mois et d'avance.

NORMAN PINNEY, principal, Mobile.

S'adresser à Wm. G. Hewes, Jas. W. Breedlove, Rob. Layton; Revd. N. S. Wheaton, Rev. T. Clapp.

11 oct—6

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

LES MM. PLATET FRERES, ont l'honneur de prévenir le public que, sollicités depuis longtems par plusieurs parens de leurs élèves, il ouvriront, à dater du 1er novembre prochain, un pensionnat pour les demoiselles, lequel sera tenu par M. Platet aîné et par Mme. son épouse.

Cette institution sera tout à fait séparée de celle des garçons. Ces Messieurs croient pouvoir se dispenser de donner le détail des différentes branches d'enseignement, leur établissement étant connu depuis longtems. Ils se contenteront de dire que des professeurs habiles y seront attachés, et qu'ils feront venir incessamment de France pour leur aider.

Le prix de la pension est de vingt piastres par mois. Les livres se paient séparément. Il n'est fait aucune déduction pour les absences. Un mois commencé se paie en entier.

Ce prix est aussi destiné pour les personnes de couleur. 2 oct—1m

ACADEMIE DE DANSE—(Nouvelle méthode)—Jean Derout, depuis plus de deux ans professeur au couvent des Dames du Sacré Cœur et dans les collèges de Baton-Rouge et Jefferson, se fait un devoir de remercier les familles de la confiance dont il a été l'objet, et a l'honneur d'informer le public qu'il compte se fixer à la Nouvelle Orléans, à partir du 1er. novembre prochain, époque à laquelle il ouvrira son cours.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures des quadrilles les plus nouveaux, &c. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, au prix de $24 par quartier, payable moitié d'avance. Les leçons particulières et a domicile $12 par mois.

Il espère que les personnes qui apprécieront cette partie complémentaire de toute bonne éducation, voudront bien lui continuer leurs suffrages.

Toutes avances, alors de commencer les progrès de ses élèves, il y aura, de temps en temps, une réunion dans la salle de ses leçons qui sera indiquée ultérieurement. 5 oct—2m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE En 20 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre arpenteur, ancien éléve Instituteur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique soit dans les maisons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 126, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur, appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, inédite toute aussi après l'intelligence des élèves, à l'Écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 13 mai—6m,2ps

LIBRAIRIE de la Nouvelle-Orléans, rue Bienville No. 12—NORMAN STEEL & Co. Libraires éditeurs d'ouvrages, importent de la librairie de Londres &c &c et vendent en gros et en détail; fournissent des livres de comptes, de premier ordre, manufacturés avec les meilleurs matériaux et garantie supérieure; une superbe librairie, et font des fournitures aux gouvernemens, aux banques, officiers publics et maisons de commerce; vendent des matériaux pour le dessin et l'architecture, des cartes à mer, des cartes d'imprimerie, blanches, en couleur, émaillées, de visite &c. et tiennent aussi des livres de comptes et annuaires de Londres—Tous les articles de leur librairie sont garantis d'une qualité supérieure, et à des prix accommodans.

Ils exécutent, des ouvrages en typographie et impriment des livres avec promptitude. 3 oct

LES soussignés viennent de recevoir par le Mozart, draps de toutes couleurs, satin noir et en couleurs, nouveautés de toutes couleurs, cachemire corsés, boutons de soie de tout genre, serge de toutes couleurs, gilets de soie dans le dernier goût, pantalons de satin noir et couleurs assorties, cravates de satin noir et en couleurs, cravates en poult de soie noir.

29 sept—1m COLVIS & DUMA.

LES personnes qui désireraient prendre place dans les chars sur tous les points intermédiaires entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, sont particulièrement priées de faire quelques mouvemens ou signaux à l'ingénieur de la machine avant qu'il n'arrive à l'endroit, durant le jour. Mais après la brune, il est urgent pour faire arrêter les chars, de faire des signaux avec une lampe. GEORGE MERRICK,

Chef Ingénieur, R. R. de la N. Orléans

13 sept—12 et de Carrollton.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Zoroff, venant du Havre, les articles suivans, savoir:

Suadrons dorés, épées à colichemarde pour officiers, cordes à fourrage et aiguillettes en laine rouge pour artillerie, épaulettes, dragonnes, épaulettes en or et argent pour sergent et caporal, flammes en crin rouge pour artillerie, tulipes dorées et argentées, pompons à flamme en poil de chèvre, cordes à fourrage et aiguillettes argent, épaulettes et aiguillettes de chef de bataillon en or mat; flammes en plumes de coq rouge; ganse et soutache argent, pour Dolmans; cravates en laine rouge pour briquets; guidons d'infanterie, buffleteries et bretelles de fusil, &c.

Cols de satin et poults de soie à l'anglaise, en velours, en peaux pour uniforme; gants soie noir et en couleur; chaussettes de soie noir et blanc; mérinos noir et en couleur; chapeaux de soie noir; caleçons à coulisses, boutons de chasse et soie.

LOUIS A. BARBARIN,

8 sept 163, rue Chartres.

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication du plâtre de Paris, cal iné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elysées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (Paris). Leur plâtre étant toujours supérieur à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du prix des plâtres importés. MM. les constructeurs, plâtriers ou entrepreneurs sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, où tiendront à leur magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ciment romains, &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des agriculteurs et des planteurs à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY, & co.

Tour les constructions seulement.

13 juin DEPOUILLY & DEPOUILLY.

LIQUEURS FORTES—50 barils whiskey de Monongahela; 10 quarts de barriques whiskey irlandais; 40 barils genièvre, marque de l'Aigle; 20 quarts de caisses eau de vie de Cognac, supérieur; 10 dito de Bordeaux; 40 barils eau de vie de pêches; 20 dito merise; 20 dito anisette, à vendre par

22 sept WOOD & SIMMONS, 90, rue des Magasins.

LE soussigné donne par le présent avis au public, qu'il a été nommé agent de la compagnie d'Assurance de la Havane pour la Marine.

18 sept 27 MICHAEL MOORE, 47, rue Bienville.

L'ART DE GRAVER SUR LA PIERRE.

LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et motifs. On y voit des vaux, cachets ou sceaux, porte-crayons dernier genre. HYDE & GOODRICH,

15 juin 15, rue de Chartres

SUCCESSION DE WILLIAM G. LOGAN, ci devant des Nacogdoches.

LES créanciers de la susdite succession sont requis de présenter un état de leurs réclamations reconnues, et les titres à l'appui, au soussigné, curateur de ladite succession, encoignure des rues de Chartres et de la Douane.

13 oct—10 GEORGE E. PAYNE.

A LOUER.

A LOUER—Le magasin et maison de résidence, situés rue Royale No. 72, entre Conti et Bienville. S'adresser à JOS M. KENNEDY,

11 oct— 15, rue des Remparts

A LOUER—La maison située rue Royale No. 329 entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital. Possession donnée de suite. JOS BARTHET,

9 oct 30, rue Toulouse

A LOUER—Un magasin à trois étages, en briques, faisant face aux rues de la Levée et Gallatin, entre Ursulines et Hôpital. S'adresser à A. PITOT, à la Cour de Paroisse.

9 oct—2ps

A LOUER—Une partie du magasin No 74 rue Gravier, de plus un comptoir, No 41, rue du Camp, s'adresser à ROBERSON & SEWALL,

5 oct 44, rue du Camp.

A LOUER—Le second étage du magasin No. 41, rue de Chartres; on peut en donner possession immédiatement.

29 sept—2ps DAMERON & OTTO.

A LOUER.

CETTE jolie maison, bien commode, située dans la rue Condé, entre les rues de Remparts et Bourgogne, actuellement occupée par M. Wm. Henderson. Elle est bien disposée pour recevoir une grande famille. On en peut donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à J. ROBERT & Co.

25 sept—1m 47, rue Bienville.

A LOUER—Une maison au 2me étage rue de Chartres, No. 67. S'adresser à

22 sept 1m DURAND & UZURAU.

A LOUER.

Un grand magasin de dépôt construit en briques et à trois étages, situé rue Toulouse No. 51, vis-à-vis de la banque des Citoyens. S'adresser à CARRIERE, DARAN & Co.

18 sept 11 & 15, rue St. Louis.

A VENDRE—Une maison de résidence dans le centre de la ville, qu'on loue $1200 par an, et susceptible d'augmentation. Le prix qu'on en demande est $10,500 comptant ou l'équivalent du comptant en y ajoutant un intérêt de 8 pour cent par an.

EDW GOTTSCHALK,

12 oct Courtier.

A VENDRE—Un îlet désigné par le No. 4, du plan de la ville McDonough, rive droite du fleuve, mesurant 300 pieds carrés, situé entre les rues Décateur, de Arthas, Adams et la Levée, avec une belle maison dessus, deux grandes bâtisses servant de Cuisine et cases à nègres, écuries, pigeonnier, cave, &c.

Deux îlets contigus de forme irrégulière, désignés par les Nos. 19 et 25 du Bourg Mossy, comprenant ensemble, 22 terrains environ, de 60 pieds par 120 et se trouvant sur la même ligne que le précédent, de sorte que ces îlets déjà en culture, offrent tous les avantages possibles pour en faire un jardin.

L'îlet No. 4, serait très convenable pour l'auberge du ferry de la 2me. Municipalité étant au centre de la ville McDonough et contenant tous les édifices nécessaires à un pareil établissement.

Si d'ici au 20 courant, ces îlets ne sont pas vendus à l'amiable par Didion courtier, ils le seront le dit jour à la Bourse, rue St. Louis, à midi, par Doriocourt et Didion, encanteurs, à des conditions avantageuses.

4 oct—5 2ps

A VENDRE—Une négresse africaine, petite taille, âgée d'environ 33 ans, bon caractère et très bon sujet, parfaitement garantie, un peu cuisinière et blanchisseuse, bonne jardinière, marchande fidèle.

Si d'ici au 3 novembre prochain elle n'est pas vendue à l'amiable par Didion courtier, elle le sera le dit jour par Doriocourt & Didion encanteurs à la Bourse de Cité rue St. Louis, à midi.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6 mois en un billet et hypothèque, endossé à la satisfaction du vendeur.

L'acte de vente devant M. Foulon aux frais de l'acquéreur. 9 oct—4ps

MOULIN A PAPIER A VENDRE.

CET établissement bien connu, situé derrière la presse à coton à vapeur de la Levée, faubourg Washington, en cette ville. Cet établissement consiste en la manufacture de papier, et en une maison adjacente à trois étages et bâtie en briques, chambres à coucher, le tout est construit avec goût et calculé pour offrir toutes les commodités d'une résidence, au propriétaire ou au directeur.

Il y a une machine à vapeur horizontale à haute pression, de la force de 100 chevaux, di huit bouilleurs à cylindres, capables de fournir à la machine, et des appareils pour sécher et faire fonctionner deux larges pompes qui fournissent toute l'eau nécessaire à l'établissement. Il y a quatre machines pour couper le papier, et trois grandes machines à cylindre à vapeur pour sécher.

Cet établissement sous le rapport de la perfection des machines ne le cède en rien à aucun autre des États-Unis, et les dernières améliorations y ont été apportées.

Il se trouve maintenant en main, une grande quantité de morceaux de cordes et de chiffons; et un approvisionnement du premier article pourra toujours être obtenu à la presse à coton; les chiffons sont très communs en ville et sans les plantations. Pour d'autres informations, s'adresser à D. F. CUEX,

Secrétaire de la Presse à coton à vapeur

21 août—2m, 2ps de la Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No 152, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de simple carie, promptement celles de la partie molle de la bouche des gencives et conduit pour les opérations à garantir le succès de l'opération.

Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, aligne et corrige la déviation des enfans et fait toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.

Il prend des abonnés à l'année.

N. B. Le Docteur Duperron voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir ses soins, non seulement se prendra généralement vis des prix modérés, mais encore il consacrera un jour par semaine, le dimanche, pour donner gratuitement aux personnes indigentes des consultations, arracher et guérir les dents et faire les opérations chirurgicales de nécessité. 2 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Jean Rapallini a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il a transporté son domicile de la rue St Pierre à la rue Dumaine No. 63. Il continue à traiter les maladies de la bouche, des dents et des gencives dont il extrait la douleur en trois heures sans opération, et les guérit parfaitement en trois jours. De plus il traitera les pauvres et leur donnera des consultations gratuites depuis 10 heures jusqu'à midi.

Il guérit sans opérations, la vue, les taies, les croissances de chair et généralement tous les maux d'yeux.

10 oct—1

CHANGEMENT DE DOMICILE—Guillory Lawrie et Small ont transporté leur magasin au No 28, Vieille Levée. 8 oct

COKE—(Charbon dépouillé de gaz)—Le prix du coke à dater du 1er. octobre, sera de cinquante cents par baril dans la cour de l'édifice du gaz; et si on en prend par centaine de baril, il sera délivré sans dépense de charroi.

L'avantage que possède cet article de chauffage sur le charbon anthracite et bitumineux, devrait engager toutes les familles à en faire usage. Il a aucune plus grande d'inconvénient que celui de ces générateurs de la fumée et de la mauvaise odeur.

On recevra les ordres au bureau du gaz, allée de la Banque. G. W. WELLS,

29 sept—1m Secrétaire.

CHARBON DE CANNEL—Un lot de choix de ce charbon en magasin—Les soussignés recevront les premiers arrivages d'Angleterre, de Philadelphie et de Pittsburgh, le meilleur approvisionnement de charbon qui ait été importé ici. Ceux qui voudront faire leur approvisionnement pour l'hiver, feront bien de s'adresser à W. E. & T. MURPHY,

27 sept 132, Vieille Douane.

CHARBON—Les soussignés ont constamment à grand approvisionnement de charbon cannel Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé au crible, en boisseaux, à l'usage des familles, ou en greniers par tierce qu'ils délivreront à vendre en quantité convenable aux acheteurs.

Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville ou par écrit seront immédiatement exécutés.

23 sept—6m R & A SOULIE.

Mairie de la Nouvelle Orléans

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront vendus plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 9 heures de l'après midi, par F Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire

NOUVELLE MUSIQUE NATIONALE de MANOUVRIER.—Grande marche triomphale de la Légion de la Louisiane, composée par G. P. Manouvrier—*Light of other days*, variations sur le célèbre air de Balfe de l'opéra "Maid of Artois," composée par G. P. Manouvrier—Dead thou have my Mine today, chanson nouvelle favorite, composée par G. P. Manouvrier—Walse Zéphyr, composée par Manouvrier, et un assortiment de nouvelle Musique, vocale et instrumentale, française, italienne, anglaise et allemande, régulièrement importée d'Europe et du Nord. E. JOHNS & Co.

9 oct—1m Enc. St.-Charles et Commune.

NEGRE A LOUER OU A VENDRE.

ON demande à louer ou à acheter à des conditions raisonnables et à termes, un jeune nègre de 12 à 13 ans, habile au service d'une maison.

S'adresser à M. J. Bayon, imprimerie de l'Abeille.

5 oct

RUM de la Jamaïque et Genièvre de Hollande—Reçu par les soussignés et à vendre en débarquement des paquebots Orléans et Mississipi, de New York—10 pipes genièvre de Hollande, 1ère qualité, 4 boucauts rum de la Jamaïque, do 40 caisses fromage de Goshen,

CARRIERE, DARAN & Co,

9 oct Rue St. Louis Nos. 11 et 15

A VENDRE—Actions des banques des Améliorations, des Citoyens, de la Cité, du Gaz, du Commerce; des Compagnies d'Assurance des Négocians et de l'Océan. EDW. GOTTSCHALK,

12 octobre Courtier.

A VENDRE—Deux bons chevaux convenables pour une voiture ou dray; Ils sont tous deux acclimatés. S'adresser à LONG & GRIVOT,

9 oct No. 12, rue Poydras

MOUSSELINE SUISSE—Le soussigné a reçu par les récents arrivages, des manufactures de St. Gaële, en Suisse, un joli assortiment de mousselines à rideaux et à draperie, qui seront vendus à bon marché, pour clore une consignation.

JAMES D. DENEGRE,

10 oct 16, rue de la Douane.

MAIS—1200 sacs maïs de qualité supérieure, récemment reçu et à vendre par

HEFFORD & SORGENFREY,

10 oct 34, rue du Commerce.

FARINE—650 barils farine superfine, en magasin et à vendre par

HEFFORD & SORGENFREY,

10 oct 34, rue du Commerce.

LE soussigné offre à vendre en débarquement de la barque Carolinian, venant de Marseille,

40000 livres gros sel,

300 barriques vin de Marseille, 9 do. vin blanc,
21 demi barriques vin de Marseille,
128 caisses vin rouge de Médor,
120 do. do. Muscat,
3 do. do. Madère fin,
20 do. d'Absinthe,
20 do. liqueurs assorties, en bouteilles et en cruchon en porcelaine,
100 paniers huile d'olive,
200 caisses vermicelle, macaroni et lazagne,
6 barils huile d'olive, de 30 galons,
311 carreaux de marbre brut, de 12 pouces carrés,
26 estagnons eau de fleurs d'oranger,
20 barils crème de Tartre,
160 caisses salaison,
6 balles amandes cassées,
12 barils peintures vertes,
30 balles de bouchons, 3 do. pour taupettes,
100 caisses savon bleu vif de Marseille,
360 livres saucissons,
19 sacs de diverses graines,
48 douzaines bas de soie,
1 caisse contenant 15 douzaines serinques,
100 balles galles en sorte, coriandre, racine, gentiane, cannelle de Malthe, nouveau, alpiste, &c.

S'adresser sur la Levée, en face de la halle aux légumes, ou rue vieille Levée, No. 168, entre Quartier Hôpital. PLAISENT JEUNE.

21 août 168, Vieille Levée

Samuel Slater. Abraham Trier

SLATER & TRIER,

Expéditeurs et négocians commissionnaires.

No 40, rue Poydras,

NOUVELLE ORLEANS

RÉFÉRENCES,

Abijah Fisk, S. G. Blanchard, Hart M Shiff, A. M. Nathan, Kohn, Daron & Co., J. D. & M. Williams	Nouvelle Orléans.
Griggs, Wild & Co, Thomas Vose	Boston.
Roberts Brothers & Co, Leveret & Thomas, Von Pohl & M. Gill	New York.
Stanford & Davis, Glasgow, Shaw & Tatum	St. Louis.
B. Rider & Co., Hawley, Page & Dunlap	Alton.
A. R. Skidmore, J. B. Marshall et Co	Louisville.
Pope, Davis et Co	
Irwin et Whiteman	—Cincinnati.
Moses Harris	—Mobile.

29 juin—3m

ACAJOU de St. Domingue &c—51 billes acajou de Saint Domingue, 363 sacs café, 10000 livres Campêche, 27 livres écaille de tortue—à vendre par

4 oct—6, 2ps B M HENRY.

PAR LE MARSHAL.

Buchanan, Hagan & Co pour le bénéfice de la banque des Arkansas contre B. Florance & H. Florance & Co.

J. Abat vs. Florance & H. Florance & Co.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 31 d'octobre 1839, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

1o Un terrain au faubourg Delord, dans l'îlet compris entre les rues Poyfarre, Magasins, Duplantier et Camp, et désigné par le lot No. 32 sur un plan dressé par L. Bringier, et déposé en l'étude de D. L. McCoy Esqr. notaire public, ledit terrain mesure 25 pieds six pouces de face à la rue Duplantier sur 132 pieds 7 pouces 4 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, [mesure anglaise]

2o Un terrain au faubourg Delord, dans l'îlet compris entre les rues Poyfarre, Magasins, Duplantier et Camp, désigné par le No. 33, sur un plan dressé par Le Bringier, et déposé en l'étude de D. L. McCoy, notaire public, lequel lot mesure 25 pieds six pouces de face à la rue Duplantier, sur 132 pieds 7 pouces 4 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans les affaires. Conditions comptant.

25 sept B. BEAUREGARD, marshall.

Boulat contre Townsend.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 16 d'octobre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres, une négresse nommée Guthia, alias Becky alias, Joséphine âgée d'environ 23 ans, et son enfant âgé d'environ 8 mois nommé John, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.

13 sept B BEAUREGARD, marshal.

V. David contre J. B. Ory.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 30 octobre 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux terrains situés derrière cette ville, dans l'îlet No. 43, compris entre les rues St. Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne; lesdits lots mesurant chacun [mesure américaine] 25 pieds 6 pouces de face à la rue St. Louis, sur 102 pieds de profondeur, sur un plan dressé par J. Pilié, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public; aussi les améliorations dessus, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant. B. BEAUREGARD,

2 sept marshal.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 d'octobre 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale,

1o. Un terrain au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 38, sur un plan dressé par L. Bringier et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, n. p., ledit lot ayant, mesure française, 50 pieds de face à la rue Johnson, sur une profondeur irrégulière de 74 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 36, et de 105 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 37.

2o. Un terrain au faubourg Castanedo, désigné par le No. 9 à un plan dressé par J. Surgi, déposé en l'étude de H. Pedesclaux, not. pub., ledit lot ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Johnson, 213 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 1 et 7; 171 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 10 et 51 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, saisis à la poursuite de L. Ferrand fils et L. Ferrand fils.

Cette criée étant la seconde et la dernière, la susdite propriété sera vendue à un crédit de 12 mois au plus haut enchérisseur, en bons endossés à la satisfaction du marshal avec 5 pour cent [illegible] par an et hypothèque sur la propriété vendue [illegible] parfait paiement.

5 oct B BEAUREGARD, marshal

Chs. Urquhart vs. P. Boüll.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 31 octobre 1-35, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, les droits, titres et intérêts, au défendeur à un billet, c'est à dire, le quart, du dit billet tiré par J. Henderson et Chs. Shipman, daté à la Nouvelle Orléans, le 24 de décembre 1836, et payable à la Banque du Commerce de cette ville, à trois ans de date, tiré à l'ordre de et endossé par D. M. Hughes, aussi endossé par Thomas Duplessis, pour la somme de 5,323 piastres, lequel billet est maintenant en la possession de C. M. Millen, Esq. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.

5 oct B. BEAUREGARD, Marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan juge président de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 15 de Novembre 1838, à une heure de l'après midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Un lot de terre situé à Gentilly, désigné par le No. 11, à un plan dressé par A. D'Hémécourt, déposé en l'étude de J. Massy, notaire public, lequel lot mesure (mesure française) 180 pieds de face au chemin Gentilly, sur à peu près 3720 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, saisi à la poursuite de J. Bermudez & J. B. Maurian. Conditions comptant.

8 oct B. BEAUREGARD, marshal.

M. V. Labarre contre Stannat

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 23 d'octobre 1838, à 5 heures P. M. à mon office, No. 26, rue Madison, une montre en or et une chaîne, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.

12 oct B. BEAUREGARD, marshal.

A. Maurin contre J. B. Ferro.

A. Maurin contre J. B. Ferro.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 14 de novembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Deux Terrains situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 23, sur un plan particulier, dressé par R. Ferrière, et déposé en l'étude de L. Ferrand, notaire public, lesquels lots mesurent [mesure anglaise] chacun 30 pieds de face à la rue [illegible], sur une profondeur de 105 pieds... [illegible] ... saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.

11 oct B BEAUREGARD, marshal.

SUCCESSION CALDERON—Vente par le Registre des Testamens—Le mercredi, sept novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de la nommée Calderon h c l, la propriété ci-après décrite, dépendant savoir:

1o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de Crape, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant vingt cinq pieds de face à ladite rue de Crape, sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble les bâtisses et dépendances, &c.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de terme, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la susdite propriété jusqu'au parfait paiement.

5 oct W. F. C. DUPLESSIS,

Régisseur des Testamens.

N B L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant C. V. Foulon, not. pub.

SUCCESSION DE MAHY.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE Samedi, 10 novembre 1838, à midi, en vertu d'un décret rendu par l'honorable Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Joseph De Mahy, les esclaves suivans en dépendant, savoir:

NED, nègre de champ, africain, âgé de 50 ans, une taille borne.

MARIANNE, négresse de 20 ans, un peu cuisinière et domestique de maison.

Conditions—Un tiers et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Mr. Carlile Pollock, notaire public. 9 oct

SUCCESSION BERANGER—Vente par le registre des testamens—Le samedi, 17 novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Denis René Beranger, les propriétés ci après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou St. Jean, entre les rues Tremé et Tonelle, à droite en allant au dit Bayou, mesurant environ 18 pieds de face sur environ 150 pieds de profondeur, entre les lignes, jusqu'au fossé [illegible] ensemble avec toutes les dépendances...

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 6 de l'îlet No. 104, suivant un plan dressé par M. L. Surgi, architecte, le 2 novembre 1837, et déposé pour le greffe de l'étude de M. L. T. Caire, notaire, mesurant le dit lot de terre en pieds français 30 pieds de face à la Promenade des Champs Elysées entre les rues Maquestre et de la Loi, sur 90 pieds de profondeur.

3o. Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos 6, 7, 8 et 9 de l'îlet no. 200, au plan dressé le 9 septembre 1837, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, sous le no. 27 à titre des plans; les dits terrains ayant chacun mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Chasseurs sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, le no. 9 formant encoignure aux rues des Chasseurs et de la Vertu.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers à six mois, un tiers à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,

Registre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, notaire public. 15 oct

Vente par le Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District.—Mary A. Nott contre Spencer Gloyd et la succession de Sylvester G. Clark.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi, le 17 octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux propriétés suivantes, savoir:

1o. La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le faubourg Lafayette, dans ladite paroisse de Jefferson, formant une des encoignures du chemin public et de la rue Sorapuru, mesurant soixante pieds, face au chemin public, s'étendant dans la profondeur jusqu'au fleuve Mississipi, et face à ladite rue et désigné par la lettre X, sur le plan original dudit faubourg.

2o. La moitié indivise d'un autre lot de terre contigu au lot de terre ci dessus décrit dans la partie inférieure, face audit chemin public, et s'étendant dans la profondeur jusqu'au Mississipi, et désigné par la lettre V, sur ledit plan original dudit faubourg, à l'exception de vingt cinq pieds face audit chemin public et s'étendant dans la profondeur entre des lignes parallèles jusqu'au Mississipi, lequel morceau de terre le demandeur dudit vendu au paravant aux défendeurs ledit lot de terre V, ayant mesuré originairement soixante pieds.

Conditions de la vente.—Ceci étant la seconde et dernière criée, les deux moitiés indivises des lots de terre ci dessus seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an du jour de la vente, de la somme de deux mille cent huit piastres et les frais du procès, avec une caution solidaire bonne et solvable, hypothèque spéciale, et intérêt de 5 pour cent jusqu'à parfait paiement, assurée, et la balance, s'il y en a, en une obligation à un an du jour de la vente avec une caution solidaire bonne et solvable, hypothèque spéciale et intérêt de 5 pour 100 jusqu'à parfait paiement. M. J. GARCIA,

2 oct. Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District.—John Neville contre James Flood.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mercredi le 31 Octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à un certain îlet ou portion de terre, situé à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le No. trente-trois, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur-général, en date du 2 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, à la Nouvelle Orléans (la dite portion de terre étant bornée par les rues Blackbury, Colapissa, Nay et Southlinc. Conditions de la vente—Comptant.

2 oct M. J. GARCIA, shérif.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Succession de feu L. A. M. Damarin—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de l'exécuteur testamentaire de feu L. A. M. Damarin. Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de la succession du défunt aient lieu, le vingt-deux octobre 1838, en l'étude du sieur Louis T. Caire, notaire, public, à l'effet de délibérer sur l'époque, les termes et conditions de la vente des biens-fonds et esclaves de ladite succession, et que le sieur Robert Preaux soit nommé avocat des créanciers absents de ladite succession.

Nouvelle Orléans, le 17 septembre 1838.

(Signé) J. BERMUDEZ, juge.

Pour copie conforme à l'original,

P. L. B. DUPLESSIS,

18 sept Député Régister des Testamens.

CUIVRE—20 barils en magasin et à vendre par

8 oct. G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. D. DORIOCOURT & DIDION.

Bureau passage de la Bourse.

Charles Joublanc h. c. l. contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 octobre 1838, et à la requête du syndic de l'insolvable, il sera vendu mercredi, le quatorzième jour de novembre 1838, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, pour compte des propriétés et dépendances abandonnées par Charles Joublanc, h. c. l. à ses créanciers.

1o Deux lots de terre situés sur les derrières de la ville désignés sous les nos. 9 et 10 de l'îlet no. 2, sur un plan fait par A. d'Hémécourt le 22 décembre 1836, et déposé en l'étude de F. Grima not. lesdits lots joignant ensemble et mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Johnson sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot numéro 10 formant l'encoignure des rues Johnson et Hôpital.

2o Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet compris par les rues Genie, Célestine, Annette et St. Antoine, désigné par le numéro un et mesurant 30 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur.

3o Un lot de terre désigné par le numéro dix sur un plan fait par Louis Bringier, déposé en l'office de H Pedesclaux, notre fait notaire et désigné sous le numéro dix huit sur le livre des plans; ce lot mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds 0 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 9 et 11 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 9 et ... [illegible] appartenant à By. Fleytas et 40 pieds 6 pouces sur la ligne du fond le séparant du lot no. 12.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant V. Foulon notaire public.

12 oct—20,27,3 et 14

PAR M. BARNETT Sr. ET M. FAUCHE COUGOT.

IL sera vendu lundi 14 du mois de novembre prochain 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'État de la Louisiane, daté du 7 juillet 1838 et à la requête des syndics des créanciers de Gurlie et Guillot les propriétés ci après décrites, abandonnées par lesdits Gurlie et Guillot à leurs créanciers, savoir:

LA MOITIE INDIVISE d'un morceau de terre, situé sur la rivière de Pascagoula, dans le lieu nommé *Bois Fort Tala*, mesurant deux arpents de face à la rivière, et environ 13 arpents et 65—100 de superficie, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une vieille maison en bois, et ses dépendances, située dans le comté de Jackson, dans l'État du Mississipi, et décrite de la manière suivante savoir:

Le *Township* No 8 sixième rangée de la base Ouest du Méridien en commençant à l'encoignure Nord Ouest de la réclamation de René Hiché, et courant de là franchement No. 9, encoignure couvert de bois, du pin, sur les bords de la rivière et courant à l'est, et forme encoignure sur un bois de pin, à 21 chaînes de là au sud, et à 6 anneaux et artificiel de là au nord, et de à 21 chaînes sur un poteau, de là à l'Ouest et à 21 chaînes de la Rivière Sel, un poteau de cèdre. De là au Nord de la rivière à l'endroit où il commence, ayant la forme naturelle et artificielle représentée sur un plan tiré par T. Bibo, député arpenteur des États-Unis. Ensemble avec tous les droits, privilèges et dépendances dudit morceau de terre, appartenant de quelque manière que ce soit: le tout conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Grima, not. pub. le 23 du mois de février 1837.

ET DEUX ESCLAVES

JOEL, nègre, mauvais sujet, âgé d'environ 22 ans.
JIM do do do do 20 ans

Termes et conditions de la vente—Un quart à 60 jours, un quart à 6 mois, un quart à douze mois, et le dernier à 18 mois de crédit.

Le tout payable en billets endossés à la satisfaction des syndics, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant T. Sephers, not. pub. aux frais des acquéreurs.

L'acheteur qui n'aura pas fourni ses billets et qui ne se sera pas arrangé avec les syndics dans les vingt-quatre jours qui suivront la vente, sera considéré comme ayant refusé de se conformer à son engagement, et dans ce cas, la propriété sera revendue pour son compte, et à ses risques, après en avoir donné avis trois fois dans dix jours, dans deux des journaux de la Nouvelle Orléans, et toutes dépenses, commissions et autres frais qui résulteront de cette nouvelle vente, seront payés par lui.

Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, seront sujets à un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause puisse cependant autoriser l'acheteur à en retarder le paiement.

Les acheteurs au lieu de donner leurs propres billets pour les deux derniers termes du crédit, pourront, en leurs lieux de droit de donner en paiement partie ou de la totalité des termes échus et non encore échus, qui sont entre les syndics, tous billets ou créances à des conditions tous endossés par la banque et dont l'encaissement de leurs propres billets... [illegible] ... et qui sera leur contribution à l'une hypothèque sur la propriété vendue, afin de garantir la responsabilité qui pèse sur eux dans l'acte de vente, même de qui leur demande, le montant réclamé par les syndics, en ce que le dividende revenant aux acheteurs ne serait pas suffisant pour payer le montant desdits termes, et ce, conformément à un état de distribution, sera fait conformément aux délibérations des créanciers, dûment enregistrées.

9 oct—4,18 et 14

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente sous direction de syndic.

IL sera vendu lundi le 12 novembre prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre des syndics des créanciers de Mrs J. W. Swain & Co., et en vertu de l'honorable Cour de District, en date du 24 septembre 1838, la propriété ci après désignée, abandonnée par un des membres de la raison J. W. Swain & Co. à leurs créanciers:

La cinquième indivise d'une étendue ou pièce de terre située sur les bords de la rivière Tanchipao, paroisse Ste. Hélène, État de la Louisiane, contenant environ sept cent soixante huit arpens, plus ou moins.

Conditions comptant. 9 oct—18 oct; 1, 12 nov.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mercredi, 31 octobre prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis, par ordre de John M. Hall, administrateur de la succession de J. F. Smith, à la Cour des Preuves, et syndic des créanciers de W. E. Florance à la Cour du premier district judiciaire, de la paroisse de Jefferson de l'État de la Louisiane, en date du 20 septembre 1838,

Les esclaves suivans, savoir le nègre Abraham, âgé d'environ 47 ans, et la négresse Sarah âgée d'environ 65 ans.

Conditions comptant. 29 sept—9,18 20 oct

AUSSI—Le même jour, il sera vendu à 10 heures et demie, au no 71, rue Poydras, Un baril, etc.—Conditions comptant. 9 oct—3

PAR S. GUINAULT, Syndic de Pierre Faltrent.

IL sera vendu Mardi, 6 Novembre 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, du 1er octobre 1838, et à la requête de Mr. Adolphe Bregier, syndic des créanciers de Pierre Faltrent,

La négresse Marguerite, âgée d'environ 40 ans, abandonnée par le failli à ses créanciers.

Conditions comptant. L'acte de vente se passera pardevant Félix Grima, not. pub. 5 oct—6,1ps

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Jeudi le 18 du courant, à dix heures du matin, à l'hôtel Bishop, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins,

Ameublement de hôtel, consistant en plusieurs articles différents, descriptions, bureaux, chaises, lits, glaces, tapis, vaisselle, porcelaine, linge de table, fayance, verrerie, ustensile de cuisine, et autres objets. 2 oct—3

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu Jeudi le 12 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale,

La goëlette nommée Sherimonah, du port de 63 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle est maintenant équipée et se trouvant amarrée vis-à-vis l'habitation de M. Vorret. Conditions comptant.

13 oct—1

PAR M. FAUCHE COUGOT.

Dans l'affaire de J. R. Farnam vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à la requête de Mr. Fred. Buisson syndic des créanciers dudit insolvable, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Jeudi le 8 novembre prochain, à midi,

Un lot de Terre situé à l'encoignure des rues Magasins et Melpomène mesurant trente pieds de face à la rue Magasins sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, étant la totalité du lot désigné comme No. huit, et faisant partie de l'îlet No. huit, conformément au plan général du faubourg Saulet, ... levé par B. Lafon, arpenteur, le 16 décembre 1810, déposé en l'office de Stephen de Quinones alors notaire public... [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un autre lot de Terre avec les bâtisses situé au faubourg Saulet, et une encoignure des rues Magasins et Mélicerte, mesurant soixante pieds face à la rue Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur... face à la rue Mélicerte.

Conditions comptant.

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

Magasin d'Encan No. 114, rue de Chartres.

Succession Veuve Mondé.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 19 septembre 1838, il sera vendu le vendredi, 26 octobre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale,

Le jeune mulâtre nommé WILLIAM, âgé de 11 ans, affligé d'une dissenterie chronique:

Conditions—1 4 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les billets devront être payés suivant la convenance des héritiers, un paiement à l'échéance, d'un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que cette clause autorise aucun retard de paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Laroque Turgeau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 sept—1ps

VENTE DE SYNDIC.

Par J. LEVY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse, et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre courant, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi le 31 octobre prochain, à midi, les propriétés suivantes, abandonnées par E. B. Coggswell & E. B. Coggswell & Co à leurs créanciers, savoir:

Le BAIL d'un certain lot ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Tchoupitoulas, en face du marché Ste. Marie, ayant cinq années à courir du 22 novembre 1836, comme on le verra en se référant au dit bail, que l'on peut voir le jour de la vente.

AUSSI—L'inscription de 1920 acres de TERRE AU TEXAS, et la mulâtresse MARIAH, âgée d'environ 25 ans.

Conditions comptant. 25 sept—7,1ps

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, et à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Dubuet, h. c. l. il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, Vendredi 26 octobre 1838, à midi précis, la propriété suivante, abandonnée par ledit failli à ses créanciers:

Un terrain ayant 25 pieds de face à la rue des Champs Elysées, entre les rues des Bons Enfans et d'Amour, sur 112 pieds de profondeur, désigné par le No. 12, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 décembre 1824, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire; ensemble avec la maison qui est spacieuse et une cuisine à étage, le tout nouvellement bâti en colombage, et avec ses autres dépendances.

Conditions—$2,900 payables comptant: $300 payables fin décembre prochain, et la balance du prix, à six, douze et dix huit mois du jour de la vente. Les paiemens à terme en billets endossés à la satisfaction du syndic et assurés par hypothèque sur la propriété. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant M. Lacoste, not. pub. 27 sept—5,1ps

PAR DORIOCOURT & DIDION.

Vente sans réserve.

VENDREDI, le 19 d'octobre 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, il sera vendu un îlet de terre situé rue de l'Esplanade, mesurant environ 46 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur environ 193 pieds de profondeur, borné des deux côtés par les propriétés de Mr. Laurent; la rue Claiborne doit passer sur une partie de cette propriété.

Conditions—6, 12 & 18 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque spéciale.—Le vendeur se réserve le droit de juger lui-même de la solvabilité des endosseurs.

12 oct—31,15,17

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Habitation à vendre à l'encan.

SAMEDI, 20 du courant, il sera vendu à la Bourse de Cité, à midi, Une habitation de trente arpens de face, située à environ 32 lieues au dessous de cette ville au même bord, bien couverte d'arbres et très convenable pour y élever des bêtes à cornes, ayant une grande prairie très abondante en pâturage. Les personnes qui désirent employer leurs fonds, ne trouveront pas souvent une occasion aussi favorable, ne vendra pas sur lesquels payable, et ne réserve, aux acquéreurs pour ce pays, une profondeur d'environ quarante arpens, le plan exposé à la Bourse.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à final paiement. Les billets devront être faits payables à la Banque des Citoyens. Un escompte de dix pour cent sera fait pour du comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de E. Bernett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 oct—17

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que Jérôme Gelpi et Jean Tinturer ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, se sont adressés au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le dixième jour de septembre 1838, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres acquis par les ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue, par le shérif susdit, le cinquième jour de septembre de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 19 d'avril de l'année 1838, dans l'affaire de Joseph Sauvinet contre Pedro Arambide, No. 10,773 du docket de cette Cour, à laquelle vente lesdits Jérôme Gelpi et Jean Tinturer se sont rendus acquéreurs pour le prix de $5,490.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire—Deux lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par le No. 3 de l'îlet No. 3, et par le No. 11 de l'îlet No 8, conformément au plan déposé au greffe de Octave de Armas, notaire public, lesquels lots de terre mesurant (mesure anglaise), savoir; le lot No. 3, 31 pieds face à la rue Mazant, sur 164 pieds de profondeur, et le lot No. 11, 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Mazant, sur 140 pieds de profondeur, et le lot No. formant l'encoignure des rues Mazant et Moreau, et le lot No. 11, formant l'encoignure des rues Mazant et des Grands Hommes.

Aussi un lot de terre désigné par la lettre O de l'îlet No. 3, situé au coin des rues de la Levée et Mazant, mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la première rue, sur 174 pieds de face à la rue Mazant, et 148 pieds 11 pouces au côté opposé.

Bureau du Greffier. Nouvelle Orléans, 17 septembre 1838. LOUIS R. COURTIN,

19 sept—1er et 17 oct. député greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—L'État de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner salut. Qu'il soit connu que, attendu que Victor Wiltz demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi André D. Doriocourt député régister des Testamens, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio député Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres acquis par des ventes judiciaires." Approuvé le 10 mars 1834.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, rendu dans l'affaire de la succession de Jean Baptiste Darel homme couleur libre décédé, le dit ordre en date du deux mars 1838, fut rendu conformément aux délibérations d'une assemblée de famille des enfans mineurs du défunt homologuée le six mars 1838 devant Louis Féraud notaire public, lesquelles délibérations furent homologuées par le dit ordre de la Cour des Preuves. la propriété ci après décrite fut par moi le soussigné député Régister des Testamens offert en vente publique le vingt quatrième jour de juillet 1838, et pour le compte de la succession de feu Jean Baptiste Darel h. c. l. décédée et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre lui et Barbe Aimée Loiseau f. c. l. sa veuve survivante et adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur comme suit.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un demi lot de terre situé en cette ville, au faubourg Tremé, rue Dumaine entre les rues Robertson et Claiborne, ayant environ trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel il existe une maison en bois et deux appartemens à bardeaux, couverte en bardeaux; une cuisine de deux appartemens briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, adjugé à Victor Wiltz comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix de deux mille piastres $2600.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction de la veuve et tutrice et divisés en coupons et assurés par hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci dessus décrit, en conséquence du décret, ou ordre de vente ou du jugement de la Cour, en vertu de laquelle la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont requises et sommées par les présentes de faire voir dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de ladite Cour des Preuves, ce 2me. jour du mois d'Octobre A. D. 1838.

A. D. DORIOCOURT,

4 oct. dépt. Rég. des Testamens

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—L'État de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concernent—Salut—Attendu que Peter Rapp, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 12me. jour de Septembre de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 Mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour du Premier District, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 30me. jour d'Août de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 5 de Juin de l'année 1838, dans l'affaire de Pierre Gognon et autres contre Sarah veuve Charles A. Rousselin, No. 16,223—du Docket de cette Cour, à laquelle vente Peter Rapp, s'est rendu acquéreur pour le prix de neuf mille piastres.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Deux certains lots de terre situés dans cette paroisse entre la ville et le bayou St. Jean, près la fourche des chemins du Bayou et de Gentilly, désignés par les Nos. 16 et 17 sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'État, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public, le No 16 mesure 290 pieds de face à la rue Lallappe et Lanoyrouse et 295 pieds 2 pouces de face à la rue White, et il y a 3 pieds 11 pouces No 17, 289 pieds de face à la rue Lapeyrouse, 295 pieds... [illegible] ... Dupré, le tout d'après mesure française, avec tous les droits à ladite propriété.

Témoin l'Hon. A. M. Buchanan, juge de la Cour dite, ce 26 septembre 1838. P. LEBLANC,

dépt Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—11 octobre 1838.—No. 1350.—Dans l'affaire de Charles Guénard contre ses créanciers—Sur motion de Félix Grima, avocat de E. Léon Bernard et de Jn. Bte. Azereto, commissionnaires nommés par les créanciers dudit Charles Guénard, à l'assemblée tenue par devant Félix de Armas, notaire public en cette ville, le 2 de mai 1831, ce que furent dûment autorisés le tableau de distribution de l'argent qui a été dû produit par les commissionnaires dans l'affaire de la succession... Il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit Charles Guénard et tous ceux qui sont intéressés, soient cités à comparaître dans dix jours à partir de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas approuvé et homologué, et qu'il soit ordonné que ledit argent soit y payé conformément audit tableau, et que lesdits syndics, ou commissionnaires nommés ne seraient pas déchargés de leurs obligations.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier, 11 octobre 1838. J. OLLIE,

12 oct—3,2ps député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier District Judiciaire—John Carnes contre ses créanciers—Attendu que John Carnes, débiteur insolvable, actuellement détenu, a conformément à l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables en détention, et afin d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté sa pétition à la Cour du 1er district judiciaire de l'État de la Louisiane, exposant son insolvabilité et la cession qu'il fait de ses biens à ses créanciers; Il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit pétitionnaire, et il soit par le présent cité à comparaître pardevant ladite Cour, le Samedi, 3me jour de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour débattre les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire ne serait pas élargi de son emprisonnement.

Par ordre du dit honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 10ème jour d'octobre 1838. THEO. LEWIS, Député Greffier.

13 oct—3l 20 et 3 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, présent l'hon. Charles Maurian, juge—8 octobre 1838.—John White, débiteur insolvable actuellement en détention, contre ses créanciers et les créanciers de White & Folley—Sur motion de C. McMillen, avocat de l'insolvable, ayant fait observer à la Cour qu'un nombre suffisant de créanciers, en nombre et en chiffres, ne s'était pas présenté à l'assemblée des créanciers dans cette affaire, pour autoriser une décharge d'après la loi, il est en conséquence ordonné par la Cour, qu'une seconde assemblée des créanciers du pétitionnaire et de ceux de White & Folley ait lieu en pleine cour, le lundi 29ème. jour d'octobre 1838, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles le dit insolvable ne serait pas déchargé.

Extrait des Minutes—Bureau du greffier, 8 octobre 1838.

13 oct—6,2ps ARMAND GUYOL.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Premier District Judiciaire—John C. Delaviguie contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, le vendredi 2 novembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. John L. Thielen est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, 28 septembre 1838. P. LEBLANC,

1er. oct—3l,15,2 nov Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard. Cour des Preuves—Succession Barba Gonzales, décédée veuve Barthélémy Armas. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu par le soussigné, au domicile de la défunte, lundi le 5 novembre 1838, à dix heures du matin, les esclaves suivans savoir: Abraham, nègre de 22 ans, Marie, négresse de 30 ans Hélène, négresse de 20 ans, avec ses deux enfans Dolon, de 2 ans, et Théodule, de 6 mois.

Conditions: douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués sur les esclaves.

Paroisse St. Bernard, le 3 octobre 1838.

5 oct—4,1ps OCTAVE S. ROUSSEAU—Juge

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Alonzo E. Forbush contre ses créanciers, et les créanciers de Forbush & Stebbins—Les créanciers d'Alonzo E Forbush et de Forbush & Stebbins sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître dans la cour susdite le lundi 29 du courant, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le dit Forbush n'obtiendrait pas le bénéfice de la loi à l'égard des débiteurs insolvables détenus. Geo. K. Rogers est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la cour, ce 9 octobre 1838.

9 oct—6,2ps P. LEBLANC, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Wm. Henry Bleker contre ses créanciers et les créanciers de Kloppenburg & Co.—No 16,693—la cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire, mercredi, le 31 octobre prochain, à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

C. Roselius est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 23 septembre 1838. THEODORE LEWIS,

29 sept—3ps Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 11,136—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—25 septembre 1838—Valsin Larche h. c. l. contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, Il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable dans cette affaire, aient une assemblée, en pleine cour, le lundi vingt-deuxième jour d'octobre prochain afin de délibérer sur les affaires dudit insolvable, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. ... pour lesquelles ledit insolvable ne serait point élargi de prison d'après la loi.

Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nelle. Orléans, 25 septembre 1838. A. GUYOL,

27 sept—6,2ps Député Greffier.

PRESSES A COPIER, de Londres—Reçu et à vendre, des presses patentées et améliorées, de Wedgwood, donnant plusieurs copies de lettres à la fois; aussi, des presses de Wilson, ne donnant qu'une copie; livres de copies et papier carbonnique.

8 oct NORMAN, STEEL & Co. No. 19, rue Bienville

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE ET FLEURS, D'Importation directe. Garanties de la récolte de 1838.

A vendre par Wm. DINN,

A son nouvel établissement, No 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc., dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseilliers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabelle et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et de prairies, avoine écossaise, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurtzel et la manière de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.

Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets tout étiquetés, propres à l'exportation et en boîtes de la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, par livre ou boisseau—Les habitans trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $5 à $50—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, oiseaux d'Europe, oiseaux de Canarie de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, graines d'oiseaux de toute espèce, etc. 19 oct—1an

CAFE—250 sacs café de St. Domingue, de première qualité, à vendre par GEORGE BEDFORD,

12 oct 22, rue Bienville.

CIMENT hydraulique et plâtre de Paris, à vendre constamment en quantité convenable aux acheteurs, par GEORGE BEDFORD,

12 oct 22, rue Bienville.

CHAUX—80 barriques chaux de Thomaston, en très bon ordre, en débarquement et à vendre par GEORGE BEDFOD,

12 oct 22, rue Bienville.

FARINE—126 barils farine superfine de St. Charles, en débarquement du bateau à vapeur Geo. Collier, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

12 oct 63, rue Gravier.

HUILE DE PALMACHRISTI—23 barils No. 1, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

12 oct 63, rue Gravier.

CORDES D'EMBALLAGE—1793 rouleaux cordes de l'Ouest, à vendre par R. GRONING & Co.

12 oct

FARINE—763 barils farine superfine, en débarquement et en magasin, à vendre par

12 oct R. GRONING & Co.

SAVON DU NORD—150 barils savon du Nord, à vendre par R. GRONING & Co.

12 oct

THE—300 caisses thé de Young-Hyson, 110 dito poudre à canon, 50 boites et demi boites dito, à vendre par ROBERT H. WHITE,

11 oct 34, rue Gravier.

GENIEVRE—9 demi pipes genièvre de Hollande, à vendre par ROBERT H. WHITE,

11 oct 34, rue Gravier.

SAVON—700 caisses savons no. 1, en débarquement du navire Pangus, à vendre par

ROBERT H. WHITE,

11 oct 34, rue Gravier.

PAPIER—500 rames papier à enveloppe, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE.

11 oct

BLANC DE BALEINE—100 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par

JOHN CROSBY,

11 oct 28, rue du Camp.

FARINE SUPERFINE—300 barils, à vendre par

SLATER & TRIER,

11 oct 40, rue Poydras.

MAIS—600 sacs maïs blanc, 400 dito jaune, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

11 oct

BŒUF FUME—10 caisses bœuf fumé, morceaux de flancs, de 100 livres chaque, à vendre par

11 oct JOSEPH LANDIS & Co.

FARINE—170 barils farine superfine, en débarquement du steamer George Collier, à vendre par 11 oct R. GRONING & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par

11 oct R. GRONING & Co.

WHISKEY d'Écosse et d'Irlande—Dix poinçons bon whiskey de Cork et d'Islay, en magasin, et à vendre par H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

COUVERTURES de laine pour nègres—10 balles couvertures pour nègres à vendre par

H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

TOILE d'emballage—4 balles toile d'Écosse, de 42 pouces, à vendre par J. A. BARELLI & Co.

12 oct 61, rue de la Commune.

BOUGAUTS à melasse—100 paquets et 500 boucauds vides, en bon ordre et à vendre par

J. A. BARELLI & Co.

12 oct 61, rue de la Commune.

A VENDRE—200 pièces toile de Kentucky, pour emballage, et 200 rouleaux cordes du Nord; s'adresser à FORSYTH & LIMERICK,

12 oct 135, rue des Magasins.

SON DE BLE—100 sacs à vendre par

GODFREY, LAWRIE & SMALL,

12 oct 28, Vieille Levée.

PLOMB en barres—200 caisses plomb en petites barres, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,

12 oct 28, Vieille Levée.

AVOINE—250 sacs avoine, reçue et à vendre par

GODFREY, LAWRIE & SMALL,

12 oct 28, Vieille Levée.

CORDES d'emballage—400 rouleaux cordes, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,

12 oct 28 Vieille Levée.

500 Sacs café de Rio; 120 du do de la Havane; 100 caisses sucre blanc de la Havane; 200 milliers cigares de la Havane et Principe, à vendre par J ROBERT & Co.

12 oct 47, rue Bienville

MADERE de Sicile—600 pipes, boucauts et quarts de barriques madère de Sicile, de qualités variées, et d'importation directe, à vendre à bas prix par H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

CRISTAL anglais—60 barriques cristal anglais, consistant en: carafes, gobelets, verres à champagne, à hock, verres à vin et à liqueur, le tout à vendre à des conditions modérées, pour clore par

H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE de pêches—50 barils vieille eau de vie de pêches, à vendre à des conditions raisonnables par H & W ANDERSON,

11 oct 84, Tchoupitoulas

TOILE d'emballage de Dundee—1000 pièces toile d'emballage forte, de Dundee, de 44 pouces, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

TOILES rayées—3000 pièces belle toile rayée, écrue et blanchie, à vendre par

H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

TOILES blanche et noire—10 caisses dito blanche et noire, à vendre par H & W ANDERSON,

VIEILLE Eau de vie de champagne—30 demi-pipes vieille et bonne eau de vie de champagne, à vendre par H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

VIN rouge—600 caisses vin de choix de qualités variées, à vendre par H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

VIN des Canaries—250 pipes et quarts de barriques vieux vins des Canaries, très fins, d'importation directe, à vendre par H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

VINS de Hock—Un grand assortiment de vins de Hock, à vendre par H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

WHISKEY de Monongahela—25 barils vieux whiskey de Monongahela, à vendre par

H & W ANDERSON,

11 oct 84, rue Tchoupitoulas

FARINE CROISEE—100 barils farine croisée, à vendre par J. LANDIS & Co.

10 oct

CHAPEAUX EN LAINE, blancs et noirs, pour usage sur habitations, à vendre par

FROST & Co.

10 oct rue de la Douane No. 8

CORNICHONS—30 barils cornichons du pays, en bon ordre, et à vendre par KIDDER & HEAD,

10 oct 24, rue Poydras.

ETOFFES pour nègres—4 caisses Lindseys et Woolseys, à vendre par KIDDER & HEAD,

10 oct 24, rue Poydras

CIGARES—30 milliers cigares de Principe et de la Floride, à vendre à bon marché pour clore une consignation. KIDDER & HEAD.

10 oct 24, rue Poydras

A VENDRE par le soussigné—60 caisses fruits à l'eau de vie, Champion; 200 paniers d'anisette, do; 50 caisses liqueurs assorties, do; 200 do vin St. Julien; 50 do do de 1/2 bouteilles; 150 do de Haut Brion; 50 do de Gruau la Rose; 150 do do Grave Carbonnieux.

G. LEGENDRE,

10 oct 25, rue St. Louis

COUVERTURES françaises à 3 points et Makinaws à vendre par J. P. BONNET,

6 oct—15 Rue du Camp, No. 72.

EN débarquement du navire Ambassador, venant de Liverpool, 4 balles de tapis, qualité supérieure, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.

6 oct. 52, rue Toulouse.

AUX CONSTRUCTEURS—50 barils excellent plâtre de terre, à vendre par

SLOAN & BROTHER,

9 oct 39, Nouvelle Levée.

BEURRE—70 fréquins beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER,

9 oct 39, Nouvelle Levée.

EAU-DE-VIE en pipes, Abeynthe suisse, qualité supérieure; vin de Ténériffe, en baril, à vendre par JOS. BARTHET,

9 oct 30, rue Toulouse

LETTRES DE CHANGE—A 60 jours de vue sur New-York et Philadelphie, à vendre par

JAMES D. DENEGRE,

10 oct 16, rue de la Douane.

CAFE & SUCRE—1370 sacs café de la Havane; 313 do de Rio; 170 barils sucre blanc de la Havane; 330 do brun; 700,000 cigares de la Havane à vendre par 10 oct R. GRONING & Co.

TRAITES sur New-York et Paris à vendre par

10 oct R GRONING & Co.

FARINE—603 barils farine fraîche à vendre par

10 oct R GRONING & Co.

HUILE—15 barriques huile pure de baleine à vendre par ROBT. H. WHITE,

9 oct 34, rue Gravier.

CORDES D'EMBALLAGE—455 rouleaux cordes reçues par le steamer John Mills et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHER,

9 oct 57, rue des Magasins.

FICELLE A SEINE—50 balles reçues par le steamer John Mills et à vendre par

PIERCE SHANNON & BROTHER,

9 oct 57, rue des Magasins.

PEINTURE—200 barils peinture blanche pure en débarquement du bâtiment Chester, et à vendre par F. CUSACH,

9 oct rue St. Pierre, en face la Place d'Armes.

COTON de Lowell—Coton de Lowell de 7/8 et 4/4 reçus et à vendre par FROST & Co.

9 oct 8, rue de la Douane.

RUM—Vieux rum de la Louisiane, à vendre par

9 oct KOHN, DARON & Co.

CHANGE—Traites sur New York à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co.

TRAITES sur la Havane à trois jours de vue, à vendre par 9 oct KOHN, DARON & Co

CONFITURES—50 caisses confitures de la Havane, à vendre par KOHN, DARON & Co.

9 oct 28, rue Bienville

PLATS côtés—50 boucauts plats côtés de Cincinnati, en bon ordre d'exportation, à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co.

9 oct 14, rue Poydras

BILLETS de l'Arkansas, en demande par

BOGERT & HAWTHORN,

9 oct 63, rue Gravier.

SAVON—200 caisses savon no. 1, en débarquement du Boston, à vendre par ROBT. H. WHITE,

9 oct 34, rue Gravier.

PLATRE—24 barils en magasin et à vendre par les soussignés R. & A. SOULIE,

8 oct 55, rue Bienville au premier.

ACTIONS DES BANQUES du Commerce, Atchafalaya, Orléans, Artisans et Commerçans, et du Gaz, à vendre par PATTON & PICKRELL,

8 oct 9, rue du Camp.

ON DEMANDE des billets des banques du Mississipi et de l'Alabama.

8 oct. PATTON & PICKRELL, 9 rue du Camp.

HUILE DE PALMACHRISTI—12 barils du No. 1, reçus et à vendre à des conditions avantageuses par JARVIS & ANDREWS,

8 oct encoig. des rues Commune et Tchoupitoulas.

FARINE—731 barils farine supérieure, à vendre par 8 oct. R. GRONING & Co.

FABRIQUE d'Eaux Acidules Gazeuses, encoignure Dauphine et Hôpital, où l'on trouvera constamment préparés les Eaux de Seltz pour table et les Limonades Gazeuses pour rafraîchissement.

1 juin—6m

POUR L'INTERIEUR.

POUR ST. LOUIS ET ALTON, et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur GEO. COLLIER, bien connu et ayant des chambres hautes, complètement installé, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à

BOGERT & HAWTHORN,

12 oct 63, rue Gravier.

Paquebot entre la N-Orléans et Bayou Sara.

Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle. Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du fret, lundi après midi jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ: tous les Mercredis, à 10 heures du matin et du Bayou Sara, tous les samedis à la même heure précise. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES,

35, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et ensuite réparé et marqué A. 1. au bureau de l'Assurance. 2 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Atakapas ou les Opélousas.

Le steamer GAIANIAN, parti de très bons emménagemens partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemine, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon des voitures pour les transporter, et des wagons pour leurs bagages ou marchandises.

4 sep FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Levant, fera son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.

23 avril J. B. COLLA, Agent.

PAQUEBOT REGULIER.

Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.

Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin et de Bâton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBESON & SEWALL,

5 oct 44, rue du Camp.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Pass Christian Biloxi et Pascagoula.

Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capit. Swiler, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis et samedis matin, immédiatement après l'arrivée du chars de 7 heures. Il sera de retour au rail road tous les jeudis et lundis. Le public peut être assuré sur une grande ponctualité. Pour passage, s'adresser au

14 oct CAPITAINE SWILER.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout construit depuis deux ans, et bien réparé: il peut porter 120 tonneaux et ne caler que 2 1/2 pieds et demi. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,

8 oct 28, rue du Camp.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

A vendre—Le solide bateau à vapeur MOHICAN, maintenant mouillé vis à vis la rue Girod, bien calculé pour le touage. Il sera vendu à des termes accommodans.

FORSYTH & LIMERICK,

8 sept 135, rue des Magasins

Marchandises Sèches.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et du Nord, un assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles on trouve les articles suivans:

Indiennes françaises, couleurs claires et foncées,
Do. anglaises et américaines,
Do. et jaconas pour deuil et demi deuil,
Mérinos anglais, noirs et en couleurs,
Étamines et circassiennes noires,
Alépines noires,
Lutzane façonnées pour robes et manteaux,
Gros de Naples noirs et en couleurs,
Gros de Suisse et soie d'Italie,
Satins et taffetas blancs et en couleurs,
Do brochés do do
Poult de soie et serge noir,
Satins et taffetas de l'Inde,
Cravattes de soie d'Italie et de l'Inde,
Cols brochés, mousseline, jaconas et batiste,
Pèlerines en bobinet et en mousseline,
Bonnets de batiste brochés pour enfans,
Mouchoirs batiste brodés et imprimés,
Do do unis et à ourlets,
Do do brodés et imprimés pour enfans,
Mousselines à rideaux,
Fichus en gaze et en soie,
Châles de Thibet et en soie,
Do en Mérinos et en laine,
Percales, jaconas et tarlatannes,
Mousseline Suisse unie et brodée,
Voiles et pointes en bobinet,
Châles 4, 5 et 6/4 en Thibet noir,
Écharpes brodées en crêpe de l'Inde,
Rubans pour garnitures et ceintures,
Dentelles de fil, Malines et Valenciennes,
Do de bobinet,
Mouchoirs, foulards, etc., de l'Inde,
Damassés 7, 8 et 10/4 pour nappes,
Ouvrés pour serviettes,
Nappes et serviettes damassées,
Toiles de Paris et mouchoirs de toile,
Baize imprimée et tapis pour tables,
Parasols en soie et en coton,
Flanelles blanches et en couleurs,
Prunelle noire,
Chemises et caleçons en laine et coton,
Couvertes de laine pour nègres,
Gants pour femmes et pour enfans,
Do en castor pour hommes,
Corsets et jupons cordés,
Soie à coudre noire et en couleurs,
Galons et rubans de fil,
Cotonades, kerseys et cotons pour nègres,
Cotons blancs et écrus 3, 4 et 5/4,
Casinettes et cassimers,
Percales noires et en couleurs,
Toile de coton 5, 6 et 12/4,
Bas de coton et de laine pour femmes et enfans,
Chaussettes do do pour hommes,
Eau de Cologne et crèmes de Perse,
Boutons de nacre et agraffes,
Aiguilles et épingles,
Coton d'Orelle et autres,
Bretelles en laine, coton et gomme élastique,
Couvertes de molleton,
Velours de coton noir,
Mouchoirs de tête,
Bazin à grandes et petites raies,
Coutils à matelas. TOOLE & BARRIERE,
7 oct 20, rue de Chartres.

DUVIVIER, WOOLLIEY & Co. ont transporté leur magasin au No 40, rue de Chartres, et reçoivent en ce moment leur approvisionnement de marchandises pour l'automne et l'hiver, par les paquebots Yazoo, Mississipi, Hannibal et autres arrivages récents. Ils viennent de recevoir:

20 balles couvertes ... de Grenoble 10/4 et 12/4
5 do couvertures de lit, françaises, 9, 10/4 et 12/4
25 do Kerseys et Lindsey,
25 do Coton de Lowell, Nos. 1, 2 et 3,
10 do Coton d'Appleton,
5 do Drills de Suffolk,
6 caisses grande draps anglais et coton blanc,
10 do Indiennes anglaises et du Nord,
5 do coton peint, français, d'Oder et Hartmann,
50 pièces mérinos français, de Thibet et de Cachemire,
40 do mérinos anglais, 7/8 et 6/4,
25 do Bombazine noire, supérieure,
Flanelle superfine, blanche, rouge, de Welsh et de Rogers,
2 caisses casimir à la mode, français,
6 do draps fins français, dessins riches, en bleu, rouge et jaune,
5 do mousseline suisse, brodée,
Mousseline de laine, challys,
Gros de Naples, foulards, soieries italiennes,
Satin uni et de dessins riches,
Toile d'Irlande, linon et batiste de fil,
Toile à draps, linge ouvré et damassé,
Serviettes damassées, et linge de table,
Mousseline, linon, batiste suisse,
Un superbe assortiment de broderies françaises &c. &c. 9 oct

A VENDRE par les soussignés:

160 barriques Vin rouge de diverses qualités,
150 demi do Vin blanc, Barsac et Sauterne,
20 demi pipes eau de vie fine de champagne,
150 sacs de sel,
10 barils Vin de Madère,
10 barils vieille eau de vie,
250 caisses vin blanc, Barsac, Sauterne, Hermitage
100 caisses Vin de Bourgogne,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
100 caisses cerises à l'eau de vie,
100 caisses absynthe suisse,
150 caisses liqueurs assorties,
50 caisses muscat de frontignan,
200 paniers huile d'olive,
200 paniers champagne, marque Moët,
100 huile de Nice,
200 sacs bouchons,
100 cais eau de fleur d'oranger,
200 paniers anisette,
100 do guignolet d'Anger,
100 pièces corde d'emballage,
100 caisses chandelles de suif,
100 caisses do de blanc de baleine.
Conserves alimentaires, saumon, turbot, morue fraîche &c.
Un bel assortiment de fusils de chasse,
60,000 cigares de la Havane, 1ère qualité.
9 octobre H. PALOC & DUFOUR.

Fruits de Malaga de la nouvelle récolte.

LE soussigné offre à vendre la cargaison du brick Emilie directement de Malaga.

300 nimbours de figues
1857 caisses raisins en grappes
400 quart do do
200 caisses raisins M
250 do do L
300 raisins verts
500 caisses citrons
43 barils amandes sans coques
150 fréquins olives
800 Potiches huile d'olive
40 barils vin blanc (garnache)
25 caisses morue d'Espagne
4 do saucissons
100 barriques vin de catalogne,
S'adresser à JOSEPH PRATS,
9 oct 52, rue Ste. Anne.

FREMAUX, libraire vient de recevoir par le navire Mozart, les ouvrages suivans:

Histoire de France d'Anquetil, continuée par Léonard Gallois, édition permanente 4 vol. in 4o, gravures.

Mémoires tirés des archives de la police de Paris par Peuchet 6 vol., in 8o.

Mémoires de Constant, 6 vol., in 8o.

Ditto de Grégoire Évêque de Blois, 2 vol.

Ditto de la Duchesse d'Abrantès, 12 vol.

Les volumes 3 à 6 de son histoire des salons de Paris.

Lettres sur l'Amérique du Nord, Michel Chevalier, 2 vol.

États Unis d'Amérique, par Roux de Rochette, 1 vol. 8o.

Marie ou—Gustave de Beaumont, 2 vol.

Œuvres complètes de Lamartine édition illustrée, de Béranger, de de Chateaubriand, Buffon, Dumas, George Sand, Pigault Lebrun, Paul de Kock, quelques ouvrages nouveaux tels que:

Touadillas par Scribe, César, Birotteaux, Balzac, Maistres Mosaïste, dernière Aldini, par George Sand. Chute d'un ange par Lamartine.

Salle d'Armes par Dumas.

Magasin Pittoresque et Musée des Familles, année 1837.

Dictionnaires de Napoléon Landais 2 vol. in 4o.

Dito Boiste, de Raymond et autres. 29 sept

A VENDRE par les soussignés:

15 demi-pipes eau de vie de Cognac,
30 barriques vin Marseille,
50 do de Bordeaux,
100 paniers guignolet,
200 caisses liqueurs assorties,
300 caisses vin,
50 caisses absinthe Suisse,
50 do Kirsch,

Et un assortiment général de comestibles d'importation directe. GUERIN & POUVERIN,

9 oct Encoignure Royale et Dumaine.

200 Rames papier pour enveloppes; 100 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford,

10 barriques fromage de Goshen,
100 do do do
25 fréquins beurre de Goshen,
50 barils rum du Nord; 50 barils genièvre do,
70 do eau de vie du Nord, de 1re. et 4me. preuve; récemment importés sur le navire Orléans, et à vendre par G LEGENDRE,

9 oct No. 25, rue St. Louis

RELIURE AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée du *Picayune*, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négocians et autres, qui désireraient des ouvrages de ce genre; et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, est un sûr garant de la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur seront faites.

Des cartes, soit pour notaires, architectes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.

3 sept—3m BRONSEMA & HOWSON.

CABOTAGE.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci après, lesquels ont été construits ou achetés pour faire exclusivement ces voyages, savoir:

Navire SEAMAN,	Capitaine Minor,
Barque MARY,	"	Nickerson,
" IRAD PERRY, (neuf)	"	Stevens,
" SOLOMON SALTUS,	"	Latham,
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtimens sont de première classe et ont des emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront aussi du fret pour les ports dans le Chesapeake ou la rivière James, et ce fret sera expédié pour sa destination respective par Mrs. Clark & Hellogg, agents pour ladite ligne à Baltimore; et les frais occasionnés par les marchandises chargées seront avancés si on le désire. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira d'amples provisions de la première qualité.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD,

12 oct—a 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK [Nouvelle Ligne].

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans,	capt. S. Sears,	599 tons,	27 Nov
Navire Alabama,	capt. C. C. Berry,	474 tons,	11 Dec
Navire Arkansas,	capt. E. S. Denis,	627,	15 Dec
Navire Saratoga,	capt. W. Hathaway,	542 tons,	9 Jan
Navire Nashville,	capt. D. Jackson,	540,	22 Jan
Navire Kentucky,	capt. J. Bunker,	629,	5 Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires ne éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartemens parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions. Le prix du passage à la chambre est de $90, sans vin ni liqueur; les officiers et l'équipage ne doivent que de liens. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES,

No. 48 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des coulages, sur de verreries, quincaillerie, marbre ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement soit délivré au bureau des agens. 6 juin—a

POUR NEW-YORK Nouvelle ligne de paquebots. Devant partir le 18 du courant. Le navire ORLEANS, capt. Sears, partira comme il est dit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de l'hôtel de la Monnaie ou à H. O. AMES,

9 oct 48, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot CHESTER, capitaine Vandieke, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord, vis-à-vis l'Hôtel des monnaies ou à

JAMES REED & Co.

9 oct 58, rue de la Commune

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand. La barque régulière GAZELLE, capitaine A. Eldridge, ayant une partie considérable de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord en face de la rue St. Philippe, ou à

JAMES D. DENEGRE,

6 oct 16, rue de la Douane.

PORTS ETRANGERS.

POUR LE HAVRE—Le navire ANN, capitaine Penhallow, classé A. 1, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 250 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

J. H. ASBRIDGE,

5 oct 29, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire PLATO, classé A 1, capitaine Phinney, a besoin de l'équivalent de 200 balles de coton pour compléter son chargement, pour fret duquel s'adresser à R. GRONING & Co.

5 oct

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre PADUNG, capitaine Pinckney, ayant toute sa cargaison engagée, partira sans délai. Pour passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à J H ASHBRIDGE,

6 oct 29, rue de la Commune.

A VENDRE par A. M. de Miranda, rue de Bourbon, No 113, la goëlette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, pouvant porter 850 barils, et

La goëlette CORA, doublée et chevillée en cuivre, portant 900 barils et prête à mettre en mer.

Si elles ne sont pas vendues à l'amiable d'ici au 20 du courant, elles seront offertes à l'encan ce jour-là, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, par M. Fauché Cougot.

Ceux qui voudront les examiner peuvent traverser de l'autre bord du fleuve, entre les deux ferris, où se trouvent amarrés les deux goëlettes.

Conditions au moment de la vente. 12 oct

A VENDRE OU A FRETER, pour un des ports de l'île de Cuba—La goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupree. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.

5 oct 19, rue Toulouse.

A VENDRE—La goëlette tirant peu d'eau LAFAYETTE, du port de 500 barils bien pourvue et en bon ordre pour mettre en mer. Elle est propre aux voyages de la baie. Pour plus amples informations, s'adresser à

KIDDER & HEAD,

25 sept 24, rue Poydras.

LES soussignés reçoivent actuellement leur approvisionnement de marchandises d'automne et d'hiver, qui, avec ceux qu'ils ont déjà en magasin, forme un des plus grands assortimens de Marchandises de ce genre qu'il y ait en cette ville: elles consistent en partie des articles suivans:—

Brosses, à cheveux, à habit, à dent, à ongles, à peigne, pour la peau et à barbe: brosses à tête et à chapeau ensemble; brosses pour meubles et à enlever la poussière, grandes brosses à drap, pour orfèvre, idem à fourbir, pour chevaux; peignes en corne et d'écaille, les eaux de Cologne française, allemande et américaine, eau de Lavande, eau de rose, extrait de parfum de Verbène, de l'Hermitage, Mignotti, limon, mille fleurs, jasmin, violette, bouquet, miel &c. &c., essence de rose, huile d'ours, Macassar, huile florale, huile de rose, huile antique, baume de Colombie, graisse d'ours, pommade en bâtons, crème de Perse, pommade de graisse d'ours, essence du Tyre, teinture turque, &c.

Savon de Naples, de composition, en morceaux et en pots, savon d'huile de palme, savonnettes de barbier, savon brun et à l'amande, savon chinois; savon d'huile et en chevrette, savon d'exigèse en pâte, savon brun et blanc et à camphre, toute espèce de savon français, eau de chlorure pour les dents, cirage pour dito, pâte aromatique pour les dents, chlorure dentifrice, carbonnique do, poudre simple et à odeur, boîtes à poudre, et houppes, cuirs et pâte à rasoir, d'Emerson, idem patentée de Hill, rasoirs de toutes qualités, ciseaux dito, couteaux de poche, boutons de nacre à poudre, plumes fines en acier, capsules, étuis, aiguilles de Hemming et Sons, bijouterie dorée, et plaquée, lunettes en argent plaqué, porte crayons en or, argent et plaqué, portefeuilles, chaînes en acier, colliers, sacs en cuir, bourses, jeux d'échec et de trie trac, dominos, lotos, cartes à jouer, violons, flûtes, harpes allemandes, glaces, miroirs de poche allemands, miroirs convexes, tabatières, boîtes à toilette, boîtes à poudre, et houppes, encre noire, bleue et rouge, poudre à faire de l'encre papier à lettre, de deuil, plumes, crayons, livres à écrire, pains à cacheter, encriers en liège, papier allemands, lancettes à ressort, anneaux en commerce à cacheter, épingles noires, poinçons, allumettes, chapeaux en plomb, encadrements de miniatures, dés à coudre, rouleaux de soldats, accordéons, sablières, compas de poche, musique en rubans de 20 pieds, mesures de yardes, soufflets, ardoises et crayons, petits verres à thé pour enfans, poupées en cire, foulards, et de bois, hurlets, bretelles en gomme élastique, chaînes de sûreté, boîtes lunettes, &c.

Tous ces articles seront vendus à des prix très raisonnables. On fournira aux détaillans ces marchandises à bien peu de chose au dessus des prix de New York. On prend en paie les billets des Banques du Mississipi près du fleuve. POLLARD & GREEN,

11 oct 29, rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent par les navires Yazoo et Mozart, un assortiment de marchandises d'hiver, composé des articles suivans:

Indiennes françaises et américaines, bombasines et bombazette noire, coton blanc et écru de toutes les qualités, toiles de Paris et d'Irlande, bas d'hommes, de femmes et demi bas pour homme et enfant, bas de soie noir et blanc pour dito, demi bas dito, bas et demi bas de laine assortis, flanelle blanche et rouge, mérinos anglais et français, percales à doublures et coton à coudre; gants de peau pour femmes et enfans, fourrures en filets, voiles noires et toutes qualités, foulards de soie, dentelles et entredeux en bobinet, cravattes de soie noire, bretelles, boutons de chemises et de pantalons, crêpe blanc et noir, mousseline-laine imprimée foncée et claire, schalls Thibet 5/4, 6/4 et 7/4; dito en filet noir, corsets français, mouchoirs batiste unis et à ourlets, manteaux de soie nouveaux genres, cols et pèlerines en mousseline brodée, robes mousseline brodée, cotonnades françaises et indiennes noires dito, ainsi qu'une grande quantité d'autres articles qu'ils vendront à bas prix, en gros et en détail.

E. LEFEBVRE & FRERE,

25 sept encoignure des rues de Chartres et Conti.

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On est à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pensante que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige.*

Lisez la Liste suivante

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.

Section St-George, No. 86, 5e rue Nord.

John P. Inglis—331 Arch st.

John D Thomas, M D—163 Race st

John S. Furey,—101 Spruce st.

Hugh Macurty,—243 South 7th st.

John Gord Sr—122 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui persistent à porter perruque pourraient peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, État de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P Inglis, John S Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut être ajoutée leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office. ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin du Peigne et de Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

Clay et Clark,

Plombiers de maison et de navire,

No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.

Établissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé ou cylindre, tuyaux, &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les États du Sud. 9 mars—6m3ps

Clay et Clark,

Fabricans de tuyaux de plomb,

No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 3 pouces.

Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3ps

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE.

Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

ON y exécute CARTES, PLANS et DESSINS, CIRCULAIRES de MARCHANDS, CARTES D'AFFAIRES et D'ADRESSES, de toutes sortes; BILLETS D'ENTERREMENT, ETIQUETTES D'APOTHICAIRES et de DROGUISTES; CHECKS de banques; Reçus de CHARRETIERS, &c. &c. &c.

Le tout imprimé et exécuté avec promptitude, et à des prix modérés par

HOUGUENAGUE, Directeur.